



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU PASS JOURNEE au 01/01/2016

1) Le Pass Journée

- 1.1) Le Pass Journée est délivré à toute personne en faisant la demande, sans condition.
- 1.2) Utilisable sur le réseau KICEO, le Pass Journée doit être oblitéré lors du premier trajet et présenté au conducteur à chaque montée dans les véhicules des lignes régulières du réseau KICEO.
- 1.3) Le Pass Journée, établi au nom de l'utilisateur, est rigoureusement personnel. Le titre de transport prend la forme d'un ticket de bus sur lequel l'utilisateur renseigne son identité (nom et prénom), et lui permet la libre circulation sur le réseau KICEO.
- 1.4) Le Pass Journée est souscrit pour une durée de 1 jour. Il prend effet, après accord de KICEO, le jour de son oblitération et est utilisable sur le réseau KICEO par l'utilisateur du titre de transport pour cette date.
- 1.5) Toute l'année, le souscripteur peut acquérir son Pass Journée, ou celui du (ou des) utilisateur(s) auprès des conducteurs du réseau KICEO, à INFOBUS, place de la République ou au Dépôt KICEO, ZA de Kerniol à Vannes, ou par correspondance (www.kiceo.fr rubrique e-boutique). Un réseau saisonnier de distribution s'appuyant sur les professionnels du tourisme (Gare routière, Office de Tourisme, Hôtels, Campings, ...) vient compléter l'offre.

2) Paiement du Pass Journée

- 2.1) Au 31 mai 2015, le prix du Pass Journée est un forfait d'un montant de 4,20 €.
- 2.2) Quelle que soit la date de souscription, le prix du Pass Journée est dû dans son intégralité, en fonction des canaux de distribution, par chèque bancaire, postal, carte bancaire (dans le cas d'achats groupés en agences ou sur l'e-boutique) ou espèces (auprès du conducteur de bus).

3) Résiliation du contrat

- 3.1) Le Pass Journée/Abonnement Journée n'est ni remboursable, ni échangeable.
- 3.2) L'utilisateur du Pass Journée bénéficie d'un tarif préférentiel tout au long de son contrat. Le contrat ne peut être résilié à la demande du souscripteur lorsque l'utilisateur est mis dans l'impossibilité d'utiliser son titre.
Le contrat pourra être résilié de plein droit, et sans mise en demeure préalable, par KICEO en cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport.

4) Dispositions diverses

Le Pass Journée n'ouvre droit à aucune autre réduction.